

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-16
Référence Nomenclature n°7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Finances et prospective budgétaire

OBJET : Budget Ville - Garantie d'emprunt pour Habitat & Métropole, opération de construction de 7 logements situés au 71-73 rue Victor Hugo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2252-1 et L.2252-2

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°138970 établi par la Caisse des Dépôts et Consignations en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

Considérant que les bailleurs sociaux sont susceptibles de solliciter la garantie par les Collectivités Locales des emprunts qu'ils souscrivent lorsqu'ils réalisent des investissements,

Considérant qu'Habitat & Métropole réalise une opération de construction de 7 logements situés au 71-73 rue Victor Hugo - Firminy.

Considérant que pour financer cette opération, Habitat & Métropole souhaite contracter un prêt n°138970 global maximum de 1 348 131,40€ composé de 5 lignes de prêt (un CPLS complémentaire au PLS 2022 de 401 627,40€, un PLAI de 92 125,00€, un PLAI foncier de 105 938,00€, un PLS PLSDD 2022 de 340 970,00€ et un PLS foncier PLSDD 2022 de 407 471,00€) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant qu'Habitat & Métropole sollicite la Ville de Firminy pour la garantie à hauteur de 100% pour le contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la présente délibération,

Considérant que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat & Métropole, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Considérant que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat & Métropole pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement un prêt n°138970 global maximum de 1 348 131,40€ composé de 5 lignes de prêt (un CPLS complémentaire au PLS 2022 de 401 627,40€, un PLAI de 92 125,00€, un PLAI foncier de 105 938,00€, un PLS PLSDD 2022 de 340 970,00€ et un PLS

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-16
Référence Nomenclature n°7.1

foncier PLSDD 2022 de 407 471,00€) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions citées ci-dessus.

Ces prêts sont destinés à financer une opération de construction de 7 logements situés au 71-73 rue Victor Hugo - Firminy.

- Dire que les caractéristiques financières et aux charges et conditions du dit contrat et joint en annexe, font partie intégrante de la présente délibération.
- Dire que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat & Métropole, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat & Métropole pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents :

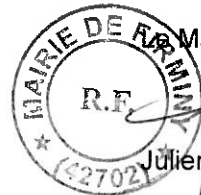
- **ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement un prêt n°138970 global maximum de 1 348 131,40€ composé de 5 lignes de prêt (un CPLS complémentaire au PLS 2022 de 401 627,40€, un PLAI de 92 125,00€, un PLAI foncier de 105 938,00€, un PLS PLSDD 2022 de 340 970,00€ et un PLS foncier PLSDD 2022 de 407 471,00€) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions citées ci-dessus. Ces prêts sont destinés à financer une opération de construction de 7 logements situés au 71-73 rue Victor Hugo - Firminy.
- **DIT** que les caractéristiques financières et aux charges et conditions du dit contrat et joint en annexe, font partie intégrante de la présente délibération.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat & Métropole, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat & Métropole pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-16
Référence Nomenclature n°7.1

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023


Maire,
Julien LUYA

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

Budget Ville - Garantie d'emprunt pour Habitat & Métropole, opération de construction de 7 logements situés au 71-73 rue Victor Hugo

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabii, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32